
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 MARS 1844.

COMMISSION DES NATURALISATIONS.

*PROJET DE LOI tendant à accorder la grande naturalisation au
major COLLINS.*

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Vu la demande du sieur Xavier-Charles-Joseph Collins, major au deuxième régiment de lanciers, né à Huppaye (Brabant), le 24 novembre 1793, tendant à obtenir la grande naturalisation ;

Vu la deuxième disposition de l'art. 2 de la loi du 27 septembre 1835, portée en faveur des Belges qui ont perdu la qualité de Belges aux termes de l'art. 21 du Code civil ;

Attendu que les formalités prescrites par les articles 7 et 8 de cette loi ont été observées, et qu'il y a lieu de statuer définitivement sur cette demande ;

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et Nous ordonnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

La grande naturalisation est accordée au major Xavier-Charles-Joseph Collins.

Mandons et ordonnons, etc.

Le Rapporteur,

D.-J. LE JEUNE.

Le Président,

J. MAERTENS.